



ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉES VISUELLES
DE L'ESTRIE

Le Nouveau Regard

LE JOURNAL DES MEMBRES DE L'APHVE
Édition hiver 2021



1021 rue Belvédère sud, Sherbrooke, QC J1H 4C6

Téléphone: 819-566-4848 Télécopieur: 819-566-5913

✉ Courriel: aphve@cooptel.qc.ca

Site Web: www.aphve.com

Sommaire

LE MOT DU PRÉSIDENT ET NOUVELLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	3
MOT DE LA PERMANENCE.....	4
NOUVELLES.....	6
NOUVEAU SERVICE 211	8
L'HOMME LE PLUS RICHE DU MONDE VEUT REDONNER LA VUE AUX AVEUGLES	9
OFFICE DES PERSONNES HANDICAPÉES DU QUÉBEC -MESURES FISCALES 2020.....	11
OFFICE DES PERSONNES HANDICAPÉES DU QUÉBEC – PLAN STRATÉGIQUE 2020-2024.....	14
RAAQ - SEMAINE DE LA CANNE BLANCHE	19
LES ENJEUX DE LA DOULEUR ET DE SON ÉVALUATION PAR LES PROFESSIONNELS	22
UN CHIEN SAUVE LA VIE DE SON MAÎTRE AVEUGLE !.....	24
BON ANNIVERSAIRE	25
BABILLARD.....	26

LE MOT DU PRÉSIDENT ET NOUVELLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Bonjour à vous tous,

Je profite de mon premier mot du président de l'année pour vous souhaiter à tous une excellente année, pleine d'amour, de bonheur et surtout de santé. Depuis déjà plusieurs mois, nous vivons dans cette pandémie qui bouleverse nos vies. Votre association, l'APHVE n'est pas épargnée. Comme vous le savez les activités de L'APHVE sont interrompues.

Le conseil d'administration prévoit la reprise de certaines de nos activités lorsque la santé publique nous le permettra, nous avons tout de même prévu certaines d'entre elles. Toutefois, comme la grande majorité de nos membres font partie des personnes à risque de développer des complications graves de la COVID-19, nous préférons être prudent.

Sur un autre sujet, je vous informe que nous recevons toujours nos différentes subventions et c'est pourquoi nos finances se portent très bien. Les grosses dépenses pour notre immeuble sont terminées et nous envisageons maintenant la planification de notre expansion régionale.

Au cours du mois de décembre, Les résidences VÜ ont fait une levée de fonds dont l'APHVE a été la bénéficiaire. Les profits de la vente de tourtières, de pâtés et de tartes ont été versés à l'association. Nous avons reçu un montant de 1140\$. Nous investirons cette somme dans certaines activités pour les membres. Un gros merci au personnel des Résidences VÜ et aux bénévoles qui ont participé à cette activité et plus particulièrement à Mme Jeannine Godbout.

Je termine par ce souhait: soyez la personne la plus importante de la journée par ces temps incertains. Prenez bien soin de vous et de vos proches, respectez les consignes sanitaires et nous nous retrouverons tous en santé.

Daniel Joly, président

MOT DE LA PERMANENCE

Déjà plus de six mois que je suis avec vous et j'apprends beaucoup sur les défis qui composent le quotidien des personnes qui vivent avec des limitations visuelles.

Cette année la semaine de la canne blanche ne pourra pas être aussi festive que les années passées. Cependant, le thème que le Conseil d'administration avait ciblé pour 2021, « La vie au quotidien pour une personne avec des limitations visuelles en temps de pandémie » m'a inspirée.

En ce temps particulier, mes échanges quotidiens, se font par téléphone. Je choisis de vous partager ma perception de la réalité d'une personne avec des limitations visuelles et comment comme personne voyante je peux augmenter mes actions dans ma communauté pour favoriser l'inclusion.

Comme personne voyante la majorité de mes connaissances ont « démarré » avec quelques choses que j'ai vus, observés ou lus. Avec les interactions que j'ai avec des personnes avec des limitations visuelles je réalise que je me pose des questions tel que : Est-ce qu'il sait, est-ce qu'il veut de l'aide, est-ce que je décris trop ou pas assez !

Plusieurs de mes repères au quotidien sont visuels, une personne avec un handicap visuel a besoin d'adaptation pour remplacer les repères visuels. Une simplicité vous me direz, mais sommes-nous conscients de tous les repères que nos yeux reçoivent et que nous utilisons dans notre quotidien. Pour une personne avec une limitation visuelle tous ces repères n'existent pas ce qui devient source de grand défi !

Pour les personnes avec une limitation visuelles, les repères sont principalement les sons, les odeurs et la connaissance de son milieu. Ensuite des stratégies propres à chaque personne sont utilisées entre autres pour savoir ce qui manque dans le frigo ou l'armoire, pour

préparer sa liste d'épicerie. Certains utilisent des systèmes de codification et d'identification qui se basent sur la mémoire, l'enregistrement de leur classement ou des étiquettes en braille.

Le volet déplacement est celui qui à mon avis représente le plus grand risque pour la sécurité de la personne. Pour la Ville de Sherbrooke, il y a le transport adapté qui peut soutenir la personne. Cependant, arrivée à la destination, un accompagnateur est parfois de mise, soit pour les achats à l'épicerie, un rendez-vous ou un cours à l'Université. Partir à la découverte est probablement moins sécuritaire et émerveillant s'il n'y a pas d'accompagnant pour décrire l'environnement. Se promener seul dans un parc peut aussi être une aventure, un moment de distraction et le senti de l'endroit où la personne se situe devient flou.

Ce ne sont que quelques extraits des informations que je recueille depuis les derniers mois. Cette information devient de la matière à soutenir les réflexions de l'association pour augmenter les activités qui favoriseront du développement durable contribuant à maintenir l'autonomie des personnes avec des limitations visuelles.

Comme de plus en plus de personnes souffrent d'une maladie de l'œil qui les amènent à vivre avec un handicap visuel, je souhaite participer à faire connaître les trucs qui soutiennent l'autonomie des personnes qui reçoit ce diagnostic. La transition vers la perte de vision contraint la personne à trouver de nouveaux repères pour remplacer la vue qui ne lui permet plus de faire les choses « comme avant ».

En ce temps difficile où la distanciation est requise, c'est un défi de soutenir des personnes qui ont besoin de proximité dans leurs activités au quotidien. Faire les choses autrement voilà ce qui nous attends pour les prochains mois !

Au plaisir de vous rencontrer !

Nathalie Simard

NOUVELLES

TRANSPORT ADAPTÉ

En collaboration avec l'organisme RUTASM, nous vous transmettons cette information. Pour les personnes qui utilisent le transport adapté et que l'utilisation de voiture de type minivan peut entraîner des problèmes de sécurité à l'embarquement ou le débarquement, vous pouvez faire une demande d'inscription à votre dossier pour ne pas avoir ce type de véhicule. Lorsque votre demande est acceptée, le répartiteur veillera à vous envoyer le véhicule adapté. Si jamais un minivan venait vous chercher vous pourrez refuser le transport sans impact. Un autre véhicule viendra vous chercher.

Le transport adapté a reçu une question de Mme France Croteau, qui est représentante du RUTASM en lien avec les voitures taxis, et va s'assurer d'y répondre. Mais faut juste rappeler qu'en période de pandémie, une des orientations à la Société de transport, c'est d'incorporer le plus possible les déplacements du transport en commun et du transport adapté plutôt, à même nos véhicules et notre personnel.

Et tout en respectant les mesures de distanciation, qui fait en sorte que très peu de transports en taxi vont être faits, et en grande majorité ceux-ci vont être faits avec seulement un usager à l'intérieur en grande partie, ça peut arriver aussi qu'il y ait deux usagers par problèmes technologiques ou problèmes de disponibilité ou que ce sont des gens qui logent au même endroit. »

PÉRIODE DES IMPÔTS

Nous sommes déjà rendus à la période des impôts si vous avez produit votre déclaration de 2019 en format papier vous devriez recevoir votre trousse d'impôt par la poste. Des formulaires papiers sont aussi disponibles à certains endroits tel que : Caisse Desjardins pour le volet provincial et dans les bureaux de poste pour le fédéral.

AMI-TÉLÉ

Un de nos partenaires AMI-télé est une chaîne offerte gratuitement avec tous les forfaits du câble. Vous y trouverez plusieurs émissions intéressantes. L'émission « Ça me regarde du 6 février » entre autres traitait d'un concept qui pourrait révolutionner la vie des utilisateurs de canne blanche.

IMMEUBLE

Les travaux sont complétés pour le nouvel immeuble. L'enseigne qui identifie l'association a été installée jeudi le 4 février dernier. Un grand merci au comité immeuble qui a travaillé fort pour la supervision des travaux. Une photo de l'enseigne se trouve à la dernière page du journal.

PARTY DE NOËL

Comme les conditions ne permettaient pas l'organisation d'un party de Noël, le Conseil d'administration a mandaté la coordination de transmettre à tous les membres actifs une carte de Noël avec un 20 \$ pour vous gâter.

CALENDRIER

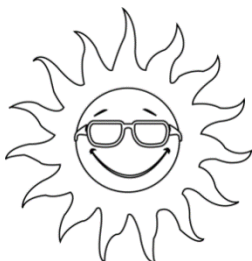
Il nous reste quelques calendriers 2021, si vous connaissez des personnes qui sont intéressées à s'en procurer veuillez communiquer avec Nathalie du lundi au mercredi.

FEUX SONORES

Nous souhaitons reprendre l'activité traverse à l'aveugle lorsque le contexte le permettra.

ACTIVITÉS EN TEMPS DE PANDÉMIE

Nous rappelons que les activités à faire en temps de pandémie: tel que la lecture de livres audio, prendre des marches et appeler des amis demeurent essentielles.



NOUVEAU SERVICE 211

Un nouveau service 211 a été lancé en novembre dernier. Vous pouvez accéder à ce service par téléphone ou par le web. Ce service permet de trouver des services dispensés par différents organismes et ce 7 jours sur 7.

Près de 7000 organismes et programmes sont recensés et inscrit dans une base de données. Ce service a été rendu possible avec le soutien du Fonds d'urgence pour l'appui communautaire, un programme d'emploi et Développement social Canada, mis en place pour soutenir le réseau communautaire dans le contexte de la pandémie de la COVID-19.

D'ici le 31 mars 2021, cinq besoins prioritaires seront développés soit : Aide alimentaire et matérielle, santé mentale, emploi et revenu, Services gouvernementaux et logement. Les organismes dont l'APHVE sont interpellés pour s'assurer que leurs coordonnées sont à jour et que nous sommes bien inscrits dans le répertoire.

Dans les autres services qui seront développés : Action communautaire, aînées, autochtone, éducation, emplois et revenu, enfance et famille, handicap intellectuel, handicap physique, immigration et communauté culturelles, itinérance, jeunesse, justice et défense des droits, santé, services gouvernementaux, sexe et genre, soutien psychologique, sports et loisirs.

N'hésitez pas à l'utiliser si vous avez des demandes en lien avec ses services!

L'HOMME LE PLUS RICHE DU MONDE VEUT REDONNER LA VUE AUX AVEUGLES

Source : Web&Tech 2021-01-11

<https://www.acuite.fr/actualite/webtech/195910/lhomme-le-plus-riche-du-monde-veut-redonner-la-vue-aux-aveugles?>

1,5 milliard. C'est la toute petite somme, en dollars, qui sépare Jeff Bezos, patron d'Amazon, et Elon Musk, patron, entre autres, de Tesla. Selon Bloomberg, ce dernier vient de prendre la tête du classement des hommes les plus riches du monde, avec une fortune de 188,5 milliards de dollars.

Si le Sud-Africain d'origine a promis de verser un jour la moitié de sa fortune à des œuvres de charité, il en a aussi consacré une partie à la conception d'inventions plus novatrices les unes que les autres.

Un implant de la taille d'une pièce de monnaie

Celle qui a marqué l'année 2020 est le nouvel implant cérébral, développé par sa start-up Neuralink. Un implant pas plus gros qu'une pièce de monnaie (23mm de diamètre, 8 mm d'épaisseur) accompagné de 1 024 fils infiniment fins pour le relier au cerveau, et qui se recharge la nuit par induction, avec un chargeur situé à proximité.

La puce doit se substituer à un morceau de crâne pour y être installée... par un robot chirurgical, sans anesthésie générale. Elon Musk imagine une intervention similaire à la chirurgie Lasik.

Dans un premier temps, Neuralink espère utiliser cet implant cérébral pour traiter des maladies neurologiques liées au cerveau ou à la moelle épinière. Aider un paralysé à se servir de nouveau de ses membres est un des défis. Au fur et à mesure, la start-up espère aller plus loin, connecter l'implant plus profondément au cerveau et redonner la vue aux aveugles.

On ne sera pas tous implantés tout de suite

Elon Musk voit lui encore plus, imaginant pouvoir enregistrer ses souvenirs ou recevoir des informations directement dans l'implant. Presque une robotisation de l'humain, quand certains géants du numérique se battent actuellement pour proposer ces fonctionnalités révolutionnaires via notamment des lunettes connectées.

Un problème se pose pour Elon Musk et sa start-up : aujourd'hui encore, l'opération du cerveau est risquée et encore difficile à imaginer sur quelqu'un qui n'est pas malade.

Même si la FDA s'est montrée encourageante envers le prototype, rien n'autorise encore les tests sur l'être humain. Elon Musk et Neuralink doivent se contenter d'essais sur d'autres hominivores pour le moment des cochons.



OFFICE DES PERSONNES HANDICAPÉES DU QUÉBEC - MESURES FISCALES 2020

Extrait tiré du site web de OPHQ

<https://www.ophq.gouv.qc.ca/publications/guides-de-loffice/guides-pour-les-personnes-handicapees-leur-famille-et-leurs-proches/>

Guide des mesures fiscales provinciales et fédérales à l'intention des personnes handicapées, de leur famille et de leurs proches - année d'imposition 2020

La première partie présente les mesures provinciales et la deuxième, les mesures fédérales.

Chacune comporte cinq sections :

- Les crédits d'impôt non remboursables;
- Les crédits d'impôt remboursables;
- Les déductions fiscales;
- Les exemptions et remboursements de taxes;
- Les autres mesures particulières qui peuvent s'appliquer aux personnes handicapées.

Chaque mesure fait l'objet d'une fiche qui détaille en quoi elle consiste, les critères d'admissibilité, comment procéder pour en bénéficier ainsi que les conditions qui s'appliquent, s'il y a lieu.

Dans ces fiches, vous trouverez également les coordonnées de l'organisation à laquelle vous pouvez vous adresser pour obtenir les formulaires à remplir ainsi que des renseignements complémentaires au besoin.

Avertissement, information importante. Notez que cette publication vous est fournie uniquement à titre d'information. Elle n'a pas de valeur officielle et ne constitue pas une interprétation juridique des dispositions légales et réglementaires faisant force de loi.

Nouveautés pour l'année d'imposition 2020 - mesures fiscales provinciales

Crédit d'impôt pour personne aidante

Le crédit d'impôt pour aidant naturel est remplacé par le crédit d'impôt pour personne aidante, qui comporte deux volets.

Le premier volet concerne toute personne aidante prenant soin d'une personne de 18 ans ou plus qui est atteinte d'une déficience grave et prolongée des fonctions mentales ou physiques et qui a besoin d'assistance pour accomplir une activité courante de la vie quotidienne.

Le second volet concerne toute personne aidante qui soutient un proche âgé de 70 ans ou plus et qui cohabite avec lui.

Crédit d'impôt pour relève bénévole et crédit d'impôt pour répit à un aidant naturel

En raison de l'instauration du crédit d'impôt pour personne aidante, le crédit d'impôt pour relève bénévole et le crédit d'impôt pour répit à un aidant naturel sont abolis à compter du 1er janvier 2021.

Toutefois, ces deux crédits sont maintenus intégralement pour l'année d'imposition 2020.

De plus, à compter de 2020, les frais que vous avez payés pour obtenir des services spécialisés de relève peuvent, à certaines conditions, vous donner droit à un montant additionnel dans le cadre de l'application du crédit d'impôt pour personne aidante sans que ce montant soit réduit en fonction de votre revenu familial.

Toutefois, si vous demandez le crédit d'impôt pour personne aidante à l'égard d'une personne aidée admissible, vous ne pouvez pas demander, relativement à cette personne, le crédit d'impôt pour relève bénévole ni le crédit d'impôt pour répit à un aidant naturel.

Remerciements

La mise à jour de ce guide a été rendue possible grâce à la précieuse collaboration de Revenu Québec, de Retraite Québec et de l'Agence du revenu du Canada.

L'Office tient à remercier ces partenaires qui contribuent ainsi, de façon significative, à faciliter l'accès à l'information pour les personnes handicapées, leur famille et leurs proches.



OFFICE DES PERSONNES HANDICAPÉES DU QUÉBEC – PLAN STRATÉGIQUE 2020-2024

Extrait tiré du site web de OPHQ

Plan stratégique 2020-2024

<https://www.ophq.gouv.qc.ca/loffice/plan-strategique-2020-2024.html>

L'Office : un acteur incontournable pour les personnes handicapées et leur famille

Le Plan stratégique 2020-2024 vise à guider l'action de l'Office afin d'obtenir des résultats concrets pour accroître la participation sociale des personnes handicapées. Avec celui-ci, nous souhaitons consolider notre place comme acteur incontournable dans l'identification et la mise en œuvre de solutions pour réduire les obstacles rencontrés par les personnes handicapées et leur famille.

Vous pouvez consulter le plan stratégique et le tableau synoptique en version imprimable (PDF) ou accessible (RTF).

Notre plan stratégique s'articule autour de deux grandes orientations, soit :

- Améliorer les démarches d'accès aux programmes et mesures;
- Accroître l'influence de l'Office.

Améliorer les démarches d'accès aux programmes et mesures

Par cette première orientation, l'Office souhaite simplifier les démarches d'accès aux programmes et mesures pour les personnes handicapées et leur famille, qui peuvent être souvent complexes. La lourdeur administrative et la difficulté d'accès à l'information peuvent constituer des freins à l'obtention de services pour ces personnes.

Pour concrétiser cette orientation, nous avons identifié trois objectifs. Les voici :

1. Simplifier les démarches d'accès aux programmes et mesures gouvernementaux

L'Office est porteur, en collaboration avec le Secrétariat du Conseil du trésor, d'un projet qui vise à simplifier l'accès aux nombreux programmes, mesures et services destinés aux personnes handicapées et à leur famille.

Trois solutions porteuses pour simplifier les démarches que doivent réaliser ces personnes ont été identifiées. Ces solutions concernent :

- L'amélioration de l'accès à l'information;
- La réduction du nombre de démarches;
- Le renforcement de la coordination individualisée pour l'accès aux services de plusieurs réseaux.

L'Office poursuivra ces travaux sur toute la durée du plan stratégique avec différents ministères et organismes publics partenaires et a pour cible que ceux-ci soient entièrement complétés pour 2024.

Exemples de réalisations prévues :

Regroupement de l'information sur les programmes et services existants en un seul endroit, facilement accessible sur le Web;

Partenariat et partage d'informations entre les ministères et les organismes publics afin de faciliter le référencement et l'accès à leurs programmes destinés aux personnes handicapées;

Établissement de passerelles entre les programmes et mesures afin de réduire le nombre de démarches à faire et de formulaires à fournir par les personnes handicapées.

2. Assurer la qualité des services directs de l'Office offerts à la population

Afin de bien informer les personnes handicapées et leur famille et de les soutenir dans leurs démarches pour avoir accès aux programmes et mesures répondant à leurs besoins, l'Office veillera à assurer le maintien de la qualité de ses services directs offerts à la population.

Des efforts ont été entrepris, lors des dernières années, pour mieux baliser et optimiser notre offre de services. Ces efforts se poursuivront au cours des prochaines années pour maintenir et améliorer nos taux de satisfaction, qui sont déjà très élevés.

3. Procéder à la transformation numérique des services directs de l'Office offerts à la population

En cohérence avec la Stratégie de transformation numérique gouvernementale 2019-2023, l'Office entend préparer et déployer une offre de services numériques pour accroître l'accès à ses services directs offerts à la population.

À terme, l'Office souhaite offrir ses services par le biais d'un site transactionnel, par clavardage et par message texte. Ces moyens compléteront les autres moyens numériques déjà disponibles, comme le courriel et la page Facebook de l'Office. Ils s'ajouteront aux modalités traditionnelles d'offre de services par téléphone et en personne.

La clientèle pourra ainsi choisir de transiger selon ses préférences de communication.

À la fin du plan stratégique, l'Office vise à ce que 30 % des demandes reçues de sa clientèle le soient par des moyens numériques.

L'amélioration des démarches d'accès dans le contexte actuel de pandémie de la COVID-19 est d'autant plus pertinente pour les personnes handicapées et leur famille.

Un accès simplifié aux services gouvernementaux et le développement de l'offre de services numériques présentent un fort potentiel en vue d'offrir des services de façon rapide et sécuritaire aux personnes handicapées.

Accroître l'influence de l'Office

Par son expertise et sa combinaison unique de fonctions, l'Office joue un rôle important au sein de l'Administration publique pour contribuer à

trouver et à mettre en œuvre des solutions visant à améliorer la réponse aux besoins des personnes handicapées et de leur famille.

L'Office souhaite ainsi accroître son influence auprès de ses partenaires au cours des prochaines années.

Pour ce faire, nous comptons agir principalement sur trois fronts, qui constituent les trois objectifs suivants :

1. Assurer la poursuite de la mise en œuvre de la politique À part entière

La politique À part entière, adoptée en 2009, avait pour but d'accroître la participation sociale des personnes handicapées sur un horizon de 10 ans.

Durant cette période, la politique a été un levier important pour agir sur les obstacles rencontrés par les personnes handicapées.

Malgré les avancées, d'importants défis demeurent. De plus, les résultats attendus de la politique visant une réponse complète aux besoins essentiels des personnes handicapées n'ont pas été atteints.

La politique À part entière demeure donc pertinente et se poursuivra jusqu'en 2024.

L'Office sollicitera les ministères et organismes publics afin qu'ils prennent de nouveaux engagements pour assurer la mise en œuvre de la politique d'ici 2023-2024.

Il s'agira d'engagements ciblés afin d'améliorer rapidement la réponse aux besoins essentiels des personnes handicapées et de poursuivre les travaux interministériels en cours qui visent à relever les défis de la politique.

L'Office a pour cible que la totalité des engagements des ministères et organismes publics soient réalisés d'ici 2024.

L'Office va également continuer à faire une évaluation rigoureuse de la mise en œuvre et de l'efficacité de la politique.

2. Contribuer aux nouvelles actions gouvernementales qui ont une incidence spécifique sur les personnes handicapées et leur famille

Plusieurs priorités gouvernementales actuelles pourraient se traduire par de nouvelles politiques, stratégies et de nouveaux plans d'action qui auront une incidence spécifique sur les personnes handicapées et leur famille au cours des prochaines années.

L'Office souhaite soutenir et influencer ses partenaires en proposant des recommandations et en offrant sa collaboration lors de l'élaboration et de la mise en œuvre de ces nouvelles actions gouvernementales, notamment lors des initiatives mises de l'avant pour répondre aux enjeux de la pandémie de la COVID-19.

3. Accroître la qualité des plans d'action annuels à l'égard des personnes handicapées des organisations assujetties

Les plans d'action annuels à l'égard des personnes handicapées sont un levier important pour accroître la participation sociale.

En effet, depuis 2004, les ministères et organismes publics ainsi que les municipalités de 15 000 habitants ont l'obligation de produire et de rendre public annuellement un tel plan d'action.

Ces plans doivent prévoir des mesures afin de réduire les obstacles à la participation sociale des personnes handicapées qui ont été identifiées dans les secteurs d'activité de l'organisation.

Au cours des dernières années, le taux de production des plans d'action annuels à l'égard des personnes handicapées a augmenté de façon significative. L'Office concentrera maintenant ses efforts à améliorer leur qualité afin de maximiser leurs retombées pour les personnes handicapées.

RAAQ - SEMAINE DE LA CANNE BLANCHE

Isolement et perte d'autonomie : le RAAQ dévoile une étude inquiétante à propos des impacts de la pandémie sur les personnes ayant une limitation visuelle

<https://www.newswire.ca/fr/news-releases/isolement-et-perde-d-autonomie-le-raaq-devoile-une-etude-inquietante-a-propos-des-impacts-de-la-pandemie-sur-les-personnes-ayant-une-limitation-visuelle-864177876.html>

NOUVELLES FOURNIES PAR

Regroupement des aveugles et amblyopes du Québec (RAAQ)

Févr 08, 2021, 06:00 ET

PARTAGER CET ARTICLE

COVID-19

MONTRÉAL, le 8 févr. 2021 /CNW Telbec/ - À l'occasion de l'édition 2021 de la Semaine québécoise de la canne blanche, le Regroupement des aveugles et amblyopes du Québec (RAAQ) dévoile les résultats d'une importante étude à propos des répercussions de la COVID-19 sur les personnes ayant une limitation visuelle.

« Que ce soit dans l'accès à l'information, aux services en réadaptation, au transport ou encore dans les déplacements intérieurs ou extérieurs, les personnes aveugles ou malvoyantes vivent lourdement la crise actuelle.

Celle-ci les place encore plus à risque d'isolement ou de perte d'autonomie. Comme société, la COVID-19 nous impose de relever des défis immenses, et il ne faut pas que les personnes en situation de handicap soient laissées de côté », souligne Carole Giguère, présidente du RAAQ.

Cette enquête, menée l'automne dernier auprès de plus de 200 personnes ayant une limitation visuelle, ainsi qu'auprès de parents

d'enfants en situation de handicap visuel, met en lumière des angles morts de la crise sociale qui secoue le Québec depuis bientôt un an.

Le RAAQ est particulièrement inquiet de l'isolement et de la perte d'autonomie que subissent les personnes aveugles ou malvoyantes, éléments centraux des témoignages récoltés.

Ce sont en effet 82 % des personnes répondantes qui ont affirmé se sentir plus isolées depuis le début de la crise. De plus, 71 % d'entre elles disent se sentir plus anxieuses tandis que 68 % expriment qu'il leur est encore plus difficile de vivre avec une limitation visuelle.

En ce qui concerne l'accessibilité, 71 % des personnes sondées considèrent plus difficile d'emprunter le transport en commun en raison des mesures sanitaires, tandis que plus de la moitié, 56 %, ont le sentiment d'avoir perdu des acquis dans leur processus de réadaptation et dans leurs techniques de déplacement en raison d'un manque de service ou de soutien.

Ajoutons que 48 % affirment être préoccupées par le manque d'accessibilité de l'information et des ressources publiées par le gouvernement au sujet de la COVID-19.

Les parents d'enfants ayant une limitation visuelle également éprouvés

Les parents d'enfants ayant une limitation visuelle sont eux aussi éprouvés par la crise actuelle. L'étude dévoile notamment que les trois quarts d'entre eux ont dû rendre eux-mêmes accessibles les documents fournis par l'école dans le cadre de l'apprentissage à distance.

On ne pourrait aussi passer sous silence que 65 % des parents aient dû assumer personnellement des frais pour procurer à leur enfant les aides visuelles dont il ou elle a besoin pour l'apprentissage à distance et que plus de la moitié n'aient pas reçu le soutien nécessaire de la part du centre de réadaptation ou du milieu scolaire pour utiliser la plateforme de vidéoconférence et les outils fournis par l'école.

« Cette étude nous apprend que, comme société, nous pouvons et devons faire mieux pour prendre soin des personnes en situation de handicap visuel. Ce n'est pas une question de mettre en place une mesure unique, mais plutôt de nous assurer que les décideurs gardent toujours en tête les réalités des personnes à besoins particuliers dans le déploiement de nouvelles mesures, ou d'adaptation des milieux de vie. C'est vrai pour la pandémie, mais ça l'était également auparavant.

Nous appelons donc aujourd'hui le ministre Lionel Carmant, en tant que responsable du soutien aux personnes handicapées, à prendre acte de ces données inédites et lui offrons notre collaboration pour développer des solutions à court, moyen et long terme, pour mettre fin à l'isolement et à la perte d'autonomie des personnes aveugles et malvoyantes », conclut la présidente du RAAQ.

La semaine québécoise de la canne blanche a lieu cette année du 7 au 13 février 2021. Il s'agit d'une occasion de sensibilisation aux défis rencontrés quotidiennement par les personnes aveugles et malvoyantes au Québec.

À propos du Regroupement des aveugles et amblyopes du Québec

Le Regroupement des aveugles et amblyopes du Québec (RAAQ) a pour mission de promouvoir et de défendre les droits des personnes aveugles et amblyopes du Québec, afin de favoriser leur intégration à part entière dans tous les domaines de l'activité humaine. Notre fédération représente 21 associations travaillant avec les personnes en situation de handicap visuel partout au Québec.

SOURCE Regroupement des aveugles et amblyopes du Québec (RAAQ)

Renseignements: Antoine Perreault, directeur général du RAAQ,
Téléphone : 438-393-7859, Courriel : direction.generale@raaq.qc.ca

<http://www.raaq.qc.ca>

LES ENJEUX DE LA DOULEUR ET DE SON ÉVALUATION PAR LES PROFESSIONNELS

Article écrit par Stéphanie Hamelin

Au Canada, 18,9% des adultes souffriraient de douleurs chroniques et la prévalence serait plus grande chez les aînés. La douleur chronique se définit comme une douleur persistante ou récurrente présente au-delà du temps normal de guérison, c'est-à-dire de trois à six mois après son apparition.

De nombreuses causes sont à l'origine de la douleur chronique chez un aîné tel le diabète, l'arthrite, l'arthrose et le cancer. Les conséquences de la douleur sont multiples: dépression, anxiété, diminution de la socialisation, des habiletés fonctionnelles et cognitives, dénutrition, etc.

Il est donc nécessaire de favoriser une approche multidisciplinaire afin d'évaluer autant la douleur que les conséquences fonctionnelles, psychologiques et sociales s'y rattachant.

Les études montrent que la douleur chez les aînés est souvent sous-traitée et mal évaluée. Plusieurs enjeux permettent d'expliquer ce constat. Il peut s'agir de la surcharge de travail qui pousse les professionnels à prescrire trop rapidement des opioïdes, du manque de connaissances sur la problématique et sur les outils d'évaluation ou des stéréotypes comme le fait de croire que les aînés qui ne parlent pas de leur douleur ne souffrent pas.

Les aînés ne nomment pas toujours leur douleur pour plusieurs raisons dont la peur de conséquences futures, le stoïcisme, la culture, ainsi que la religion. Certains peuvent aussi avoir de la difficulté à se rappeler de leur douleur dans les jours précédents.

De plus, les aidants naturels peuvent rendre la tâche difficile aux professionnels. Enfin, les effets des médicaments et la comorbidité peuvent modifier la perception de la douleur chez l'aîné. Les outils

d'auto-évaluation sont les plus valides et les plus fiables pour évaluer la douleur.

Toutefois, un bon nombre d'aînés n'ont pas la capacité de nommer leur douleur du fait des atteintes sensorielles, motrices et/ou cognitives. Plusieurs outils verbaux, numériques et visuels ont donc été développés pour palier à ces difficultés.

Dans certains cas, notamment avec les aînés ayant un trouble neurocognitif sévère, ces outils ne fonctionnent pas. Il est donc nécessaire de se tourner vers l'entourage de la personne pour leur demander leur avis.

Toutefois, des études montrent que les professionnels tendent à sous-estimer la douleur et les proches à la surestimer ce qui conduit à une mauvaise évaluation et à un traitement inadéquat. Il est également possible d'évaluer les changements de comportement tels que l'agressivité et les expressions faciales en utilisant des outils d'observations que les professionnels remplissent eux-mêmes.

Néanmoins, ceux-ci seraient peu utilisés et cela serait expliqué par le fait que la charge de travail est trop lourde en institution ce qui ne permet pas de prendre le temps de remplir des grilles plusieurs fois par jour.

Pour conclure, si vous vivez au quotidien avec des douleurs chroniques, il est important d'en parler à votre médecin et d'insister pour avoir les traitements adéquats, ça fait partie de vos droits!

Il existe aussi de nombreux organismes et associations qui peuvent vous accompagner dans ce sens tel que l'association québécoise de la douleur chronique (AQDC) qui offre du soutien téléphonique et des rencontres de groupe à Sherbrooke.

Il y a également des organismes plus spécifiques à certaines problématiques qui causent de la douleur comme la société de l'arthrite ou la rose des vents pour ceux qui souffrent du cancer. Vous pouvez également contacter le 211 pour avoir plus d'informations sur ces différentes ressources.

UN CHIEN SAUVE LA VIE DE SON MAÎTRE AVEUGLE !

TVA Nouvelles| Publié le 10 janvier 2021 à 17:24

Crédit: York County Sheriff's Office

Un chien a sauvé la vie de son maître aveugle, qui avait chuté dans un ruisseau gelé.

L'aîné de 84 ans promenait son labrador jaune dans un boisé de Limington, dans l'État du Maine. L'homme n'a pas été en mesure d'éviter le cours d'eau. Il a glissé et est tombé dans le ruisseau.

Selon la chaîne de télévision locale WCSH, une dame a alerté les autorités après avoir entendu des cris dans les bois, qui se situent à l'arrière de sa demeure.

Une fois arrivés sur place, les policiers du comté de York ont aperçu le labrador en train de japper dans leur direction. Il tentait d'indiquer la présence de son maître.

La chienne dénommée Samantha a arrêté de faire du bruit lorsque les officiers se sont approchés afin de prêter main-forte.

Les autorités ont expliqué que Samantha a été d'une grande aide dans cette opération. Elle a guidé les policiers vers l'homme en danger, qui implorait de l'aide.

Le non-voyant commençait à souffrir d'hypothermie en raison de la température et n'était plus en mesure de nager jusqu'au bord du ruisseau.

Les policiers sont arrivés juste à temps et ont secouru l'aîné. Grâce à son chien, l'homme est sain et sauf.

BON ANNIVERSAIRE



Mars 2021

Rosaire Quirion	4 mars
Françoise L'Étoile	9 mars
Rita Comeau Chabot	22 mars
Jacqueline B. Pigeon	29 mars

Avril 2021

Hugues Mailloux	9 avril
Julie Cournoyer	9 avril
Daniel Joly	17 avril

Mai 2021

Anne Quessy	4 mai
Rose Annette Gaudreault	7 mai
Jean Goudreau	9 mai
Jeannine Godbout-Lambert	14 mai
Colette Turcotte	18 mai
Solange Roy	27 mai
Madeleine Savoie	29 mai

BABILLARD

Veillez noter que les bureaux de l'association sont ouverts du lundi au mercredi. Cependant, en respect des mesures sanitaires si vous devez venir au bureau veuillez prendre un rendez-vous svp.

DÉCÈS

Au CHUS Hôtel-Dieu, le 1 février 2021, à l'aube de ses 97 ans, est décédée madame Gertrude Vallières. Vous pouvez visionner la cérémonie sur le site de la coopérative funéraire de l'Estrie.

Monsieur Gilles Cyr, frère de notre membre Carole Cyr est décédé en janvier 2021.

Toutes nos sympathies à la famille.

LIVRES DE RECETTES EN BRAILLE ABRÉGÉ

Annick Bouvier nous a fait don des huit volumes en Braille abrégé Cercle des fermières, Cuisine Santé. Si vous souhaitez faire un emprunt ou les consulter veuillez communiquer avec Nathalie.

CAFÉS-INFOS

Notre première activité en banque dès que les mesures sanitaires le permettront est la suivante :

Lundi « date à déterminer », 13h30 à 15h30, au 1021 rue Belvédère sud. Le thème « Juke-Box » avec Bertrand Nadeau. Bertrand vous proposera des pièces musicales et vous devrez répondre à des questions.

Les détails suivront dès que nous pourrons lancer l'activité.

Vous avez des témoignages, des trucs à nous faire part, communiquez avec Nathalie au bureau par courriel ou téléphone et nous l'ajouterons au journal.



Recherche, rédaction et mise en page :
Nathalie Simard

Dépôt légal, 1^e trimestre 2021

Édition Hiver

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Photocopié dans les locaux de l'APHVE

Merci à nos partenaires financiers